

---

## Erratum

---

### A.M., 2011

Loi sur la qualité de l'environnement  
(L.R.Q., c. Q-2)

**Déclaration obligatoire de certaines émissions  
de contaminants dans l'atmosphère  
— Modification**

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement  
sur la déclaration obligatoire de certaines émissions  
de contaminants dans l'atmosphère

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 16 décembre  
2011, 143<sup>e</sup> année, numéro 50B, page 5615B.

À la page 5615B, dans l'arrêté ministériel, au troi-  
sième alinéa, au lieu de « 9 juin 2010 » on aurait dû lire  
« 5 octobre 2011 ».

56942